

[www.cddpnro6.org](http://www.cddpnro6.org)

Pour nous contacter  
Conseil de Développement  
du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur  
2, avenue Gaston de Fontmichel  
06460 Saint Vallier de Thiéy  
mail : cdd.pnro6@gmail.com



Crédits Photos : © SMI du PNR Préalpes d'Azur, Greg Germain, Florealpes, L. Rouquier, Office du tourisme des Coteaux d'Azur.

# Contribuez au devenir de votre territoire



avec le Conseil de Développement  
de préfiguration du Parc Naturel  
Régional des Préalpes d'Azur



## Le Parc,

un projet de territoire

Le Parc Naturel Régional des Préalpes d'azur est un territoire rural regroupant 47 communes sur une superficie de 99 000 hectares et près de 32 000 habitants.

C'est un territoire vivant et dynamique qui possède un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel, mais à l'équilibre fragile.

Le PNR est un outil de gestion territoriale à la disposition des élus, des acteurs économiques et des habitants, qui a pour objectif de valoriser ce patrimoine. Sa mission est de promouvoir un développement économique et social harmonieux, en s'appuyant sur le respect des patrimoines naturels culturels et paysagers.

*« Il n'existe pas de territoire sans avenir mais seulement des territoires sans projets »*



## Le conseil de développement... C'est quoi??

Le Conseil de Développement est une instance de concertation, de participation et de dialogue territorial, inscrite dans une logique d'écoute et de proximité avec les habitants du P.N.R.

## Le conseil de développement... C'est qui ??

Des citoyennes et citoyens, des acteurs locaux des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs, qui s'associent à l'élaboration des grands choix concernant le développement durable du territoire du Parc.

## Le conseil de développement... Pour quoi faire ??

- Informer, mobiliser et rassembler les acteurs du territoire ;
- Etre à l'écoute des habitants ;
- Fédérer les compétences citoyennes et associatives ;
- Alimenter le débat public dans le cadre de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la charte du Parc ;
- Etre force de conseils et de propositions par la production d'avis argumentés ;
- Participer à des échanges d'expériences avec d'autres territoires et à des programmes régionaux, nationaux et européens ;
- Mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires pour répondre à ces objectifs : réalisation d'études et de recherches, organisation de réunions publiques et d'animations...

